

# Projet de création d'un parc éolien sur la commune de Saint-Hilaire-la-Croix

-----

## Consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale



Photo : dossier d'enquête

## Compte rendu de la réunion d'ouverture du 25 juin 2025

Référence de la consultation : E25000012/63

Consultation du public : du 16 juin 2025 au 16 septembre 2025

Commission d'enquête : Raymond AMBLARD, président,

Pierre ROSNET,

Gilles MARQUET.

## Sommaire :

<b>1. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA REUNION D'OUVERTURE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. ORGANISATION MATERIELLE DE LA REUNION .....</b>	<b>3</b>
2.1 - LOGISTIQUE.....	3
2.2 - PARTICIPATION DU PUBLIC.....	3
2.3 - REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS.....	3
<b>3. DEROULEMENT DE LA REUNION .....</b>	<b>4</b>
3.1 - INTRODUCTION DE LA REUNION .....	4
3.2 - PRESENTATION DES OBJECTIFS DE LA REUNION, LA PROCEDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET LE ROLE DE LA COMMISSION D'ENQUETE .....	4
3.3 - PRESENTATION DU PROJET .....	4
3.4 - ECHANGES AVEC LE PUBLIC.....	5
3.5 - CONCLUSIONS .....	5

### **ANNEXES :**

1. OBJECTIFS DE LA REUNION D'OUVERTURE ET DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PAR  
LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUETE
2. PRESENTATION DU PROJET PAR LA SOCIETE ECCO :
  - 2A – Support de présentation
  - 2B - Compléments
3. PARTICIPATION DU PUBLIC, QUESTIONS, REMARQUES, REPONSES - SYNTHESE

## 1. Cadre réglementaire de la réunion d'ouverture

La présente réunion s'inscrit dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale relative au projet éolien déposé par la Société Ecco sur la commune de Saint-Hilaire-la-Croix.

Il s'agit de la réunion d'ouverture prévue dans la procédure issue de la loi dite « Industrie verte » en vue d'accélérer l'instruction des dossiers et moderniser la concertation avec le public.

## 2. Organisation matérielle de la réunion

### 2.1 - Logistique

La réunion s'est déroulée dans la salle des fêtes de la commune de Saint-Hilaire-la-Croix ; 120 places assises étaient disponibles, avec disposition de la salle en « arête de poisson ». La réunion a fait l'objet d'un enregistrement sonore dont les participants ont été informés.

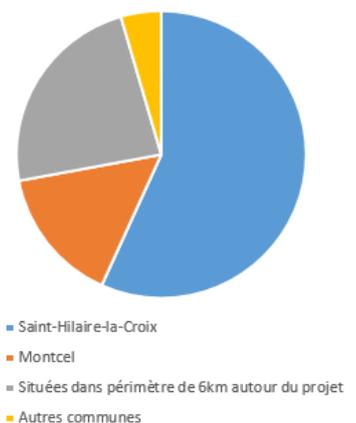
### 2.2 - Participation du public

Des feuilles de présence ont été disposées à l'entrée de la salle et les participants invités à inscrire leurs coordonnées ; il a été précisé que cette inscription n'avait pas un caractère obligatoire. Environ 5 personnes n'ont pas émarginé sur ces feuilles de présence.

### 2.3 - Répartition géographique des participants

Sur la base des feuilles de présence, on note la répartition suivante :

Commune(s)	Participants
Saint-Hilaire-la-Croix	63
Montcel	17
Situées dans périmètre de 6km autour du projet	26
Autres communes	5
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>



## 3. Déroulement de la réunion

La réunion, d'une durée de 2h10 (de 18h20 à 20h30), a fait l'objet des séquences suivantes :

### 3.1 - Introduction de la réunion

Réunion introduite et animée par le Président de la Commission d'Enquête avec la participation de la Société ECCO

A sa demande, Monsieur LELIEVRE, Maire de Saint-Hilaire-la-Croix prononce un mot d'accueil :

- Mr LELIEVRE rappelle que cette réunion constitue la première étape de la consultation publique relative au projet déposé le 30 décembre 2024 et déclaré recevable le 28 avril 2025.
- Il espère que cette réunion soit de nature à apporter à chaque participant toute l'information lui permettant de se positionner individuellement sur le projet.
- Il précise qu'il interviendra dans la suite de la réunion comme représentant de la Société Ecco.

Invité à se présenter, Monsieur Gregory BONNET précise qu'il intervient dans cette réunion au titre de la Société ECCO, en tant que représentant de la Commune de Montcel, Président de la Société.

Le président formule le vœu que cette réunion d'ouverture contribue à enrichir le débat public dans un climat de courtoisie et de bienveillance.

Il précise qu'il va maintenant, exposer les objectifs de cette réunion, les grandes lignes de la procédure, ainsi que le rôle de la commission d'enquête (annexe 1).

### 3.2 - Présentation des objectifs de la réunion, la procédure de consultation publique et le rôle de la commission d'enquête

Cette présentation, animée par le Président de la Commission d'Enquête sous forme d'un diaporama, fait l'objet de l'annexe 1.

### 3.3 - Présentation du projet

Messieurs BONNET et LELIEVRE, représentants la société ECCO, exposent le projet en s'appuyant sur un diaporama qui fait l'objet de l'annexe 2A.

Leurs commentaires apportés en complément de cette présentation sont synthétisés et font l'objet de l'annexe 2B.

### 3.4 - Echanges avec le public

Les questions – remarques du public – réponses du porteur de projet et du président de la commission d'enquête sont synthétisés et font l'objet de l'annexe 3.

*Remarque post-réunion par la commission d'enquête : le format de la réunion (durée limitée, nombre conséquent d'interventions, priorité donnée à l'expression du public) ne permettait pas une réponse individualisée à chacune des interventions du public.*

*Certaines de ces remarques, dès lors qu'elles entrent bien dans le champ de l'enquête, publique, pourraient faire l'objet de réponses ultérieures du Maître d'ouvrage dans le registre dématérialisé.*

### 3.5 - Conclusions

Le Président de la commission d'Enquête :

- Indique qu'il ne va pas faire de conclusion particulière mais relève un nombre conséquent de questions qui touchent à la forme d'émergence du projet
- Remercie le public pour sa participation, la société ECCO pour les réponses apportées, la commune de Saint-Hilaire-la-Croix pour son accueil.
- Souhaite que la poursuite de la procédure contribue à améliorer le débat public et enrichisse le débat autour du projet.
- Invite les participants à utiliser tous les moyens mis à leur disposition pour s'exprimer
- Rappelle l'organisation d'une réunion publique de fermeture permettant de faire un bilan des échanges tout au long de la procédure de consultation.

-----

Clermont-Ferrand,  
Le 18 juillet 2025

Signé :  
Raymond AMBLARD,  
Président de la Commission d'Enquête

Signé :  
Pierre ROSNET,  
Membre de la Commission d'Enquête

Signé :  
Gilles MARQUET,  
Membre de la Commission d'Enquête

# Compte rendu de la réunion d'ouverture du 25 juin 2025

## **ANNEXE 1**

**OBJECTIFS DE LA REUNION  
D'OUVERTURE ET DE LA CONSULTATION**

-----

**PRESENTATION PAR LE PRESIDENT DE  
LA COMMISSION D'ENQUETE**



**Projet de création d'un parc éolien  
dénommé « parc éolien des Côtes » sur la  
commune de Saint-Hilaire-la-Croix**

**Consultation du public relative à la  
demande d'autorisation environnementale  
déposée par la société ECCO**



# LES OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- La réunion doit permettre au public de :
  - S'informer sur la procédure de consultation et les modalités de participation du public
  - prendre connaissance du projet
  - demander des précisions sur sa consistance
  - faire des observations sur son impact
  - prendre connaissance des réponses apportée par le responsable du projet
- **Le débat porte sur l'impact du projet soumis a autorisation, ce n'est pas un lieu de débat sur les politiques publiques dans lesquelles il s'inscrit.**

# La Commission d'enquête



**Raymond Amblard**  
**Président**



**Gilles Marquet,**  
**Membre**



**Pierre Rosnet,**  
**Membre**

Nommée par la Présidente du Tribunal Administratif en date du 22/04/2025

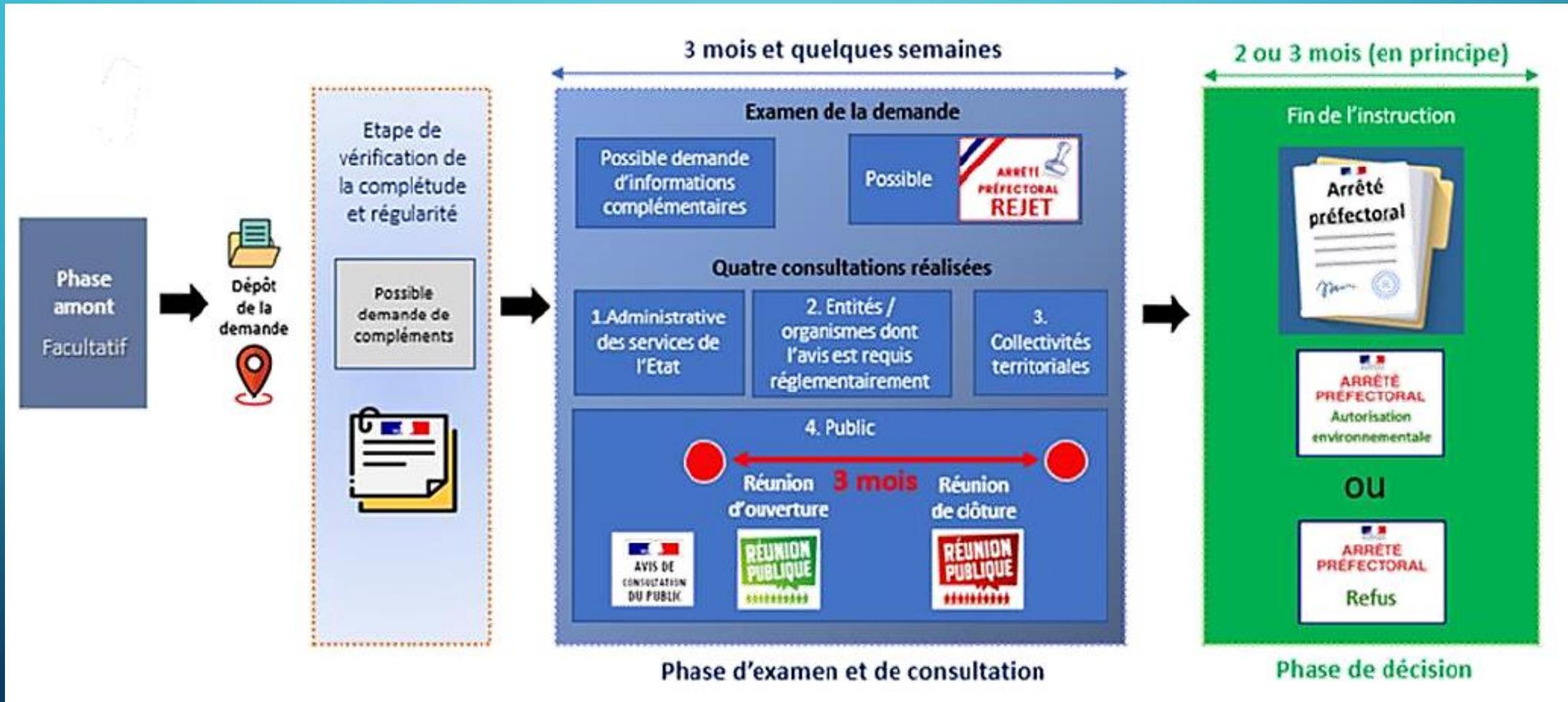
# LA COMMISSION D'ENQUÊTE

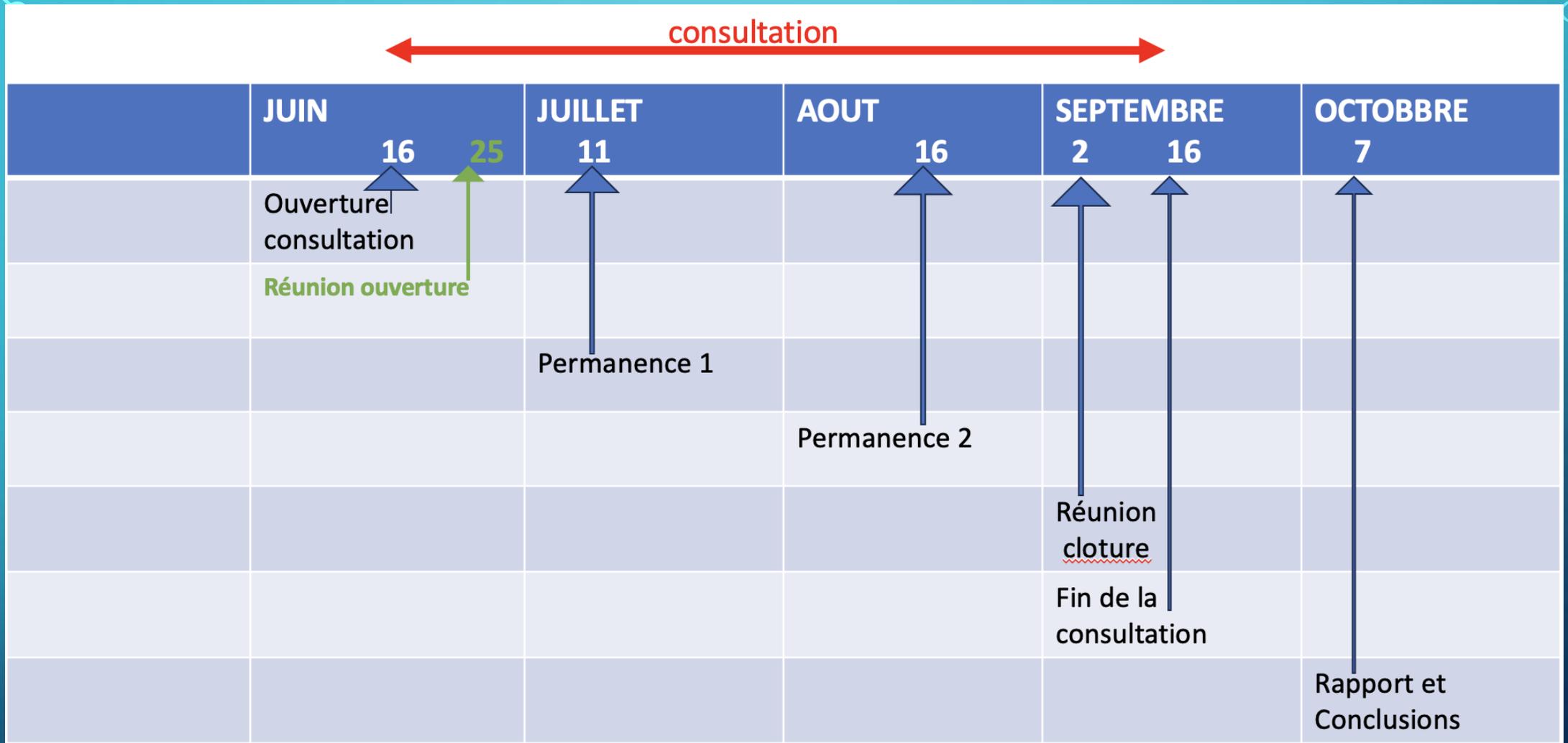
- Composée de 3 Commissaire Enquêteurs figurant sur une liste d'aptitude
- Désignée par la Présidente du Tribunal Administratif
- Le Commissaire enquêteur :
  - Personne indépendante chargée d'une mission de service public
    - Soucieux de l'intérêt général et sensible aux problèmes d'environnement
    - Apte à identifier les enjeux d'un projet sans être un spécialiste
    - Indemnisé sur la base d'un montant défini par la Présidente du Tribunal Administratif (intégré au frais de procédure mis a la charge du maitre d'ouvrage)

# LA PROCÉDURE DE CONSULTATION « PARALLÉLISÉE »

- Procédure issue de la loi dite « Industrie verte » en vue d'accélérer l'instruction des dossiers et moderniser la concertation avec le public
- C'est une « consultation » et non une « enquête »
- La procédure est lancée dès que le dossier est déclaré « recevable »
- Les avis des services, de la « MRAE », et des collectivités, arrivent au cours de la procédure...( limite : le 5 juillet pour les services )
- Le porteur de projet peut apporter des réponses sur le registre au fil de l'eau...
- Il y a deux réunions publiques obligatoires ( ouverture et fermeture)
- Il est possible de compléter la consultation par des permanences de la commission (2 permanences sont prévues) et par la mise a disposition d'un registre papier
- Toute l'information est accessible en ligne en temps réel
- Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête sont publiés sur le registre dématérialisé, trois semaines après la fin de la consultation

# LA PROCÉDURE DE CONSULTATION « PARALLÉLISÉE »





## LE DEROULE DE LA CONSULTATION

*Nota: date limite de remise des avis des services: 5 juillet*

# LE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ

Il comprend:

- Les pièces du Dossier
- Les avis des services, organismes, et collectivités
- Les observations déposées directement sur le registre
- Les mails adressés à la boîte dédiée
- Les courriers adressés au Président de la commission d'enquête
- Les observations faites sur le registre papier
- Les comptes rendus des réunions publiques
- Les informations apportées par le porteur de projet

# Tableau de suivi des avis

## TABLEAU DE SUIVI DES AVIS

	Service/organisme/collectivité consulté.e	Date de consultation	Date de réponse limite	Date de réponse effective
Services de l'Etat	Agence Régionale de Santé (ARS)	05/05/2025	19/06/2025	26/05/2025
	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)	05/05/2025	19/06/2025	
	Ministère des Armées	05/05/2025	19/06/2025	27/05/2025
	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Puy-de-Dôme	05/05/2025	19/06/2025	
	Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	05/05/2025	19/06/2025	10/06/2025
	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Territoire (DREAL)	05/05/2025	19/06/2025	
	Direction Départementale des Territoires (DDT)	05/05/2025	19/06/2025	
Organismes	Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Auvergne Rhône-Alpes	05/05/2025	04/07/2025	
Communes	Artonne	20/05/2025	19/07/2025	
	Blot-l'Eglise	20/05/2025	19/07/2025	
	Champs	20/05/2025	19/07/2025	
	Chaptuzat	20/05/2025	19/07/2025	
	Charbonnières-les-Vieilles	20/05/2025	19/07/2025	
	Combronde	20/05/2025	19/07/2025	
	Jozerand	20/05/2025	19/07/2025	
	Marcillat	20/05/2025	19/07/2025	
	Montcel	20/05/2025	19/07/2025	
	Saint-Agoulin	20/05/2025	19/07/2025	
	Saint-Hilaire-la-Croix	20/05/2025	19/07/2025	
	Saint-Myon	20/05/2025	19/07/2025	
	Saint-Pardoux	20/05/2025	19/07/2025	
	Saint-Quintin-sur-Sioule	20/05/2025	19/07/2025	
	Saint-Rémy-de-Blot	20/05/2025	19/07/2025	
	Theilhède	20/05/2025	19/07/2025	
Vensat	20/05/2025	19/07/2025		
Communauté de Communes	Combrailles Sioule-et-Morge	20/05/2025	19/07/2025	

# LES MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OBSERVATIONS

- Sur le registre dématérialisé: <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-scicecco/>
- Sur le registre papier en Mairie de St-Hilaire-la-Croix aux heures d'ouverture de la mairie
- Par courrier électronique: [enquete.scicecco@democratie-active.fr](mailto:enquete.scicecco@democratie-active.fr)
- Par correspondance adressée au Président de la commission d'enquête, Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix
- Directement auprès de la commission d'enquête lors des permanences et des réunions publiques

# LE RÔLE DE LA COMMISSION

- Être à l'écoute du public et faciliter son expression
- Rapporter fidèlement les positions exprimées (avis des services et collectivités , associations, particuliers) et en faire une synthèse, voire des recommandations
- Faciliter le dialogue entre le public et le porteur de projet
- Garantir le bon déroulement de la procédure
- Etre à la disposition du public pour expliquer au cours de ses permanences en mairie les grandes lignes du projet et le contenu du dossier
- Eclairer l'autorité compétente pour prendre la décision

# LE DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

- Accueil par le Maire de Saint Hilaire La Croix
- Introduction de la Commission: 10mn
- Présentation du projet par la Société ECCO: 20 mn
- Echanges avec la salle (questions réponses)
- Synthèse 10mn

# LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA RÉUNION

- La réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore
- Le compte rendu synthétique figurera sur le registre dématérialisé et dans le registre papier
- Pour une meilleure compréhension des interventions il est souhaitable que les personnes se présentent au préalable mais ce n'est pas une obligation
- Une priorité sera donnée à ceux qui ne se sont pas encore exprimés
- Il est demandé des interventions courtes (1mn) afin que chacun puisse s'exprimer (coupure de parole possibles ...)

**Compte rendu de la réunion  
d'ouverture du 25 juin 2025**

# **ANNEXE 2A**

**PRESENTATION DU PROJET PAR LA  
SOCIETE ECCO**

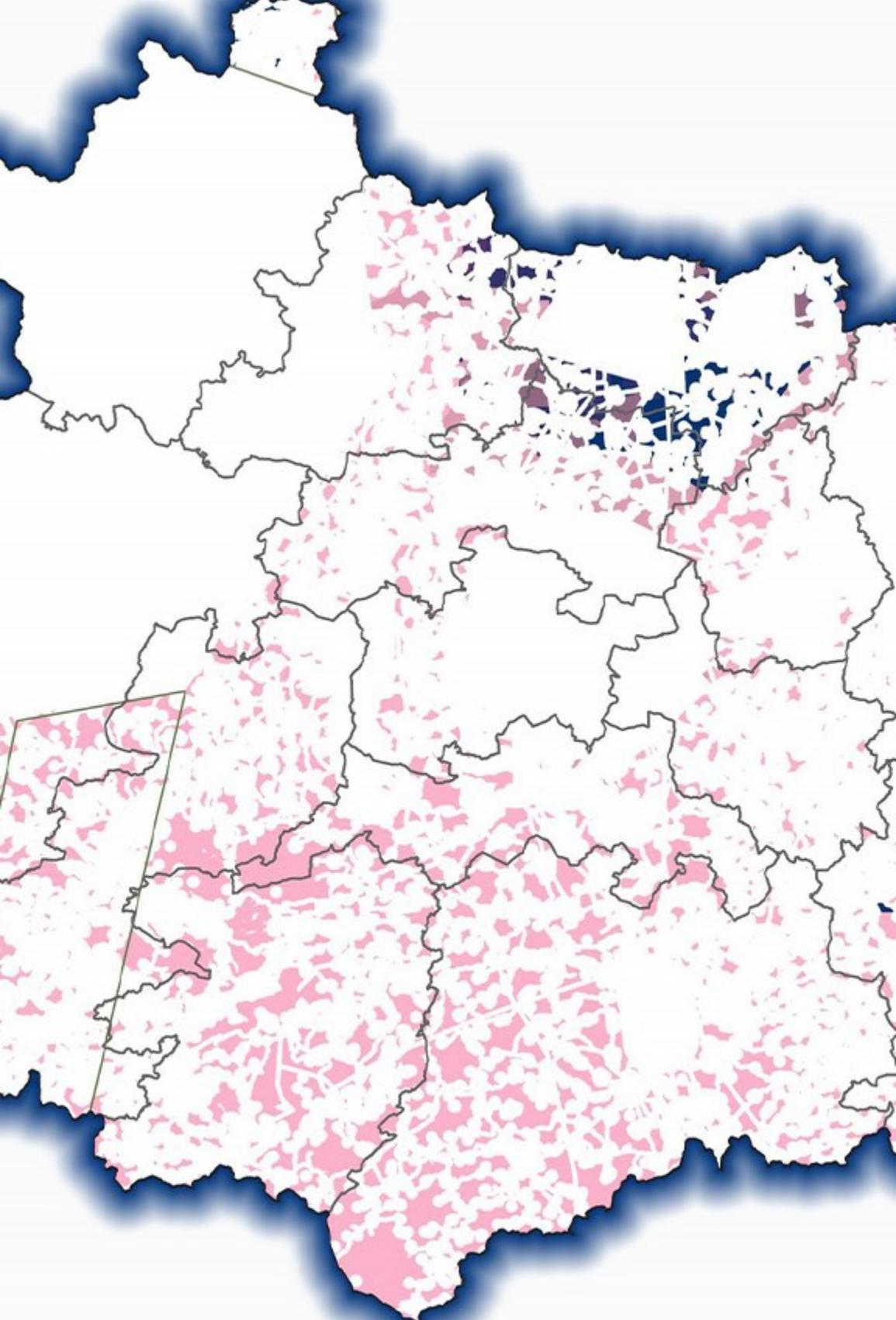
-----

**DIAPORAMA**



**Réunion 25 juin 2025**





Objectif 2030 : 32% d'énergies renouvelables en France

Hausse de la demande électrique : +50% d'ici 2050

Production éolienne à multiplier par 2,5 à 4

## Contexte

**86%**

**Territoire exclu**

Habitations,  
patrimoine,  
biodiversité

**0,6%**

**Territoire favorable**

Zones propices à  
l'éolien

**2**

**Communes engagées**

Montcel et Saint-Hilaire-la-Croix

# La Coopérative ECCO



- SCIC constituée en avril 2024
- 1 personne = 1 voix
- Bénéfices réinvestis localement
- Label "Énergie Partagée"





# Avantages du Projet Citoyen



## Gouvernance citoyenne

Décisions prises par habitants et collectivités



## Études approfondies

Au-delà des obligations légales



## Retombées locales

3× supérieures aux projets privés

# Genèse du Projet



**2015-2016**

Création  
association  
Montcel Durable



**2017**

Saint-Hilaire  
rejoint le projet



**2017**

20 éoliennes  
sur 7 sites



**2018**

2 sites retenus :  
Côtes et Girouettes

# Développement



**2019**

Mât de mesure  
aux Girouettes



**2020-2022**

Études  
environnementales



faune-flore



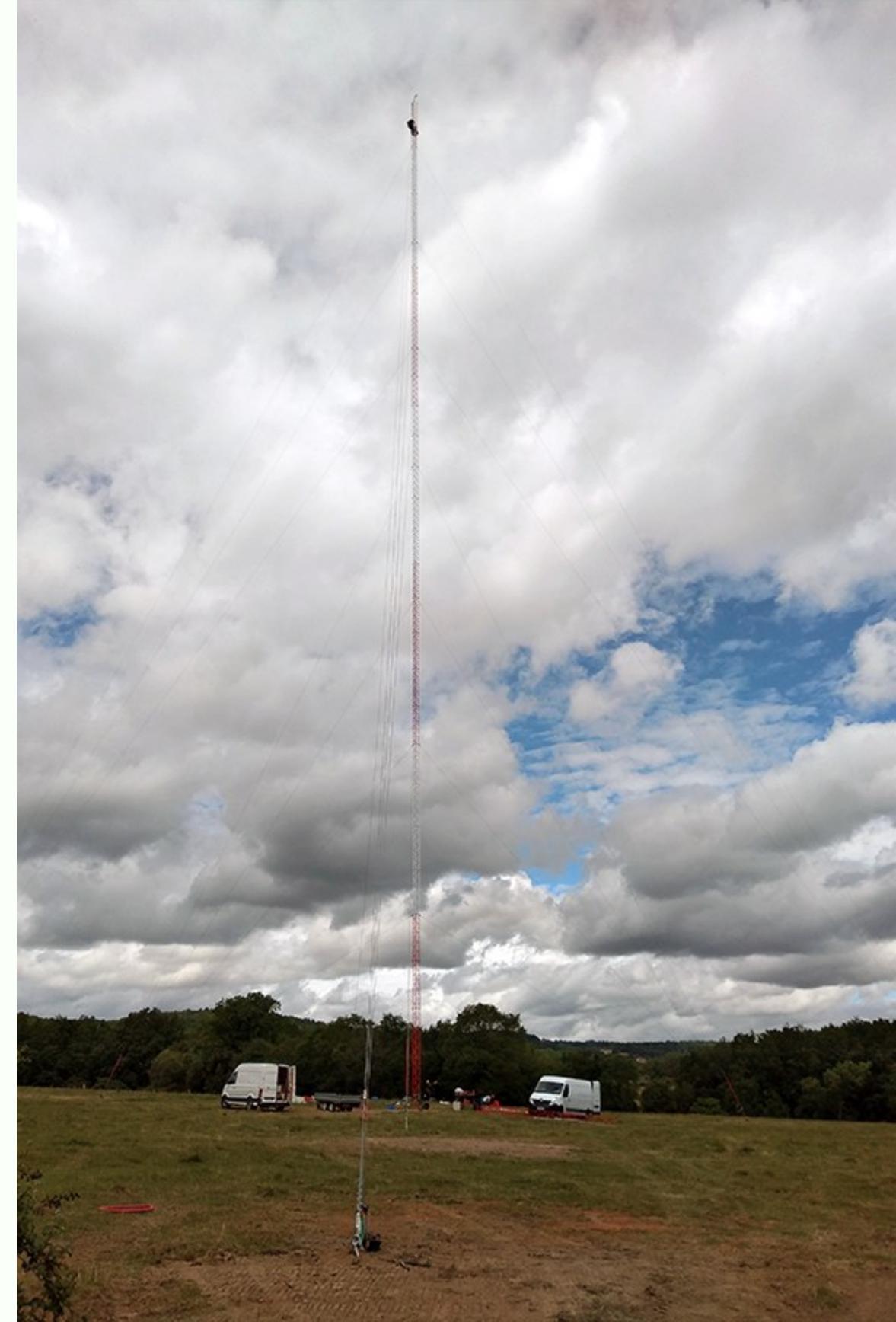
paysage



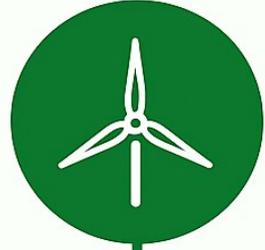
acoustique



humain



# Développement



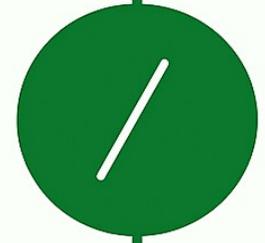
**2021**

Mât au site des Côtes



**2022**

Études complémentaires



**2023**

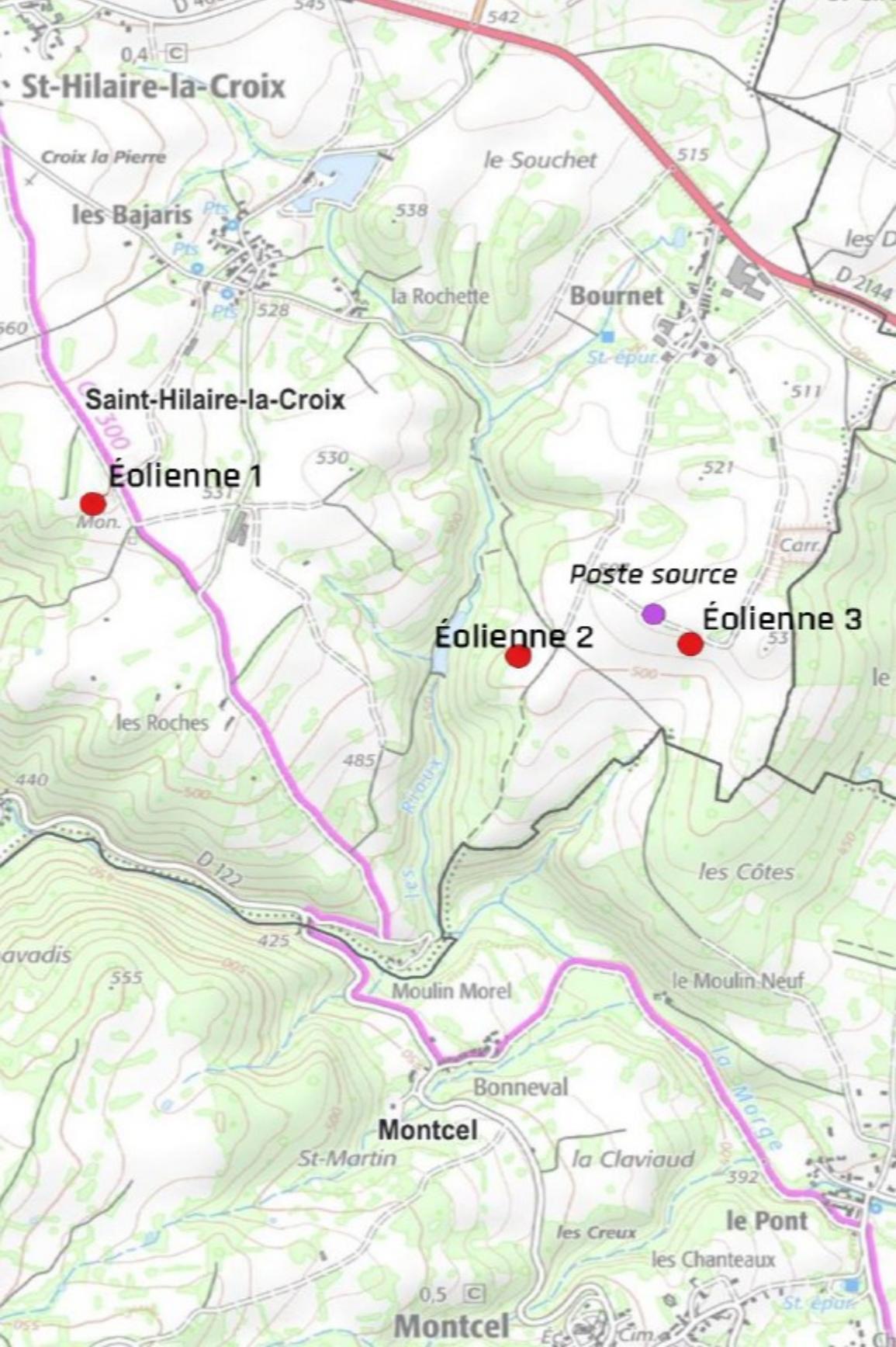
Abandon site Girouettes



**2024**

Dépôt dossier pour  
3 éoliennes





# Implantation Finale

3

Éoliennes

Sur la zone des Côtes

570m

Distance minimale

Habitation la plus proche

1

Direction

Éoliennes groupées pour éviter l'encerclement

# Caractéristiques Techniques

**3**

**Éoliennes**

Puissance totale de  
12,6 MW

**22 GWh**

**Production  
Annuelle**

Équivalent à 9500 personnes

**200m**

**Hauteur Maximale**

Mât de 130-135m

**20+**

**Durée de Vie**

Minimum garanti





# Enjeux Environnementaux

- **Biodiversité**  
Site "Côtes" retenu: moins d'impact sur la faune
- **Paysage**  
Photomontages sur 20km incluant zone UNESCO
- **Acoustique**  
Bruit limité à 35 dB à 500m
- **Milieu Humain**  
Aucune incidence significative détectée

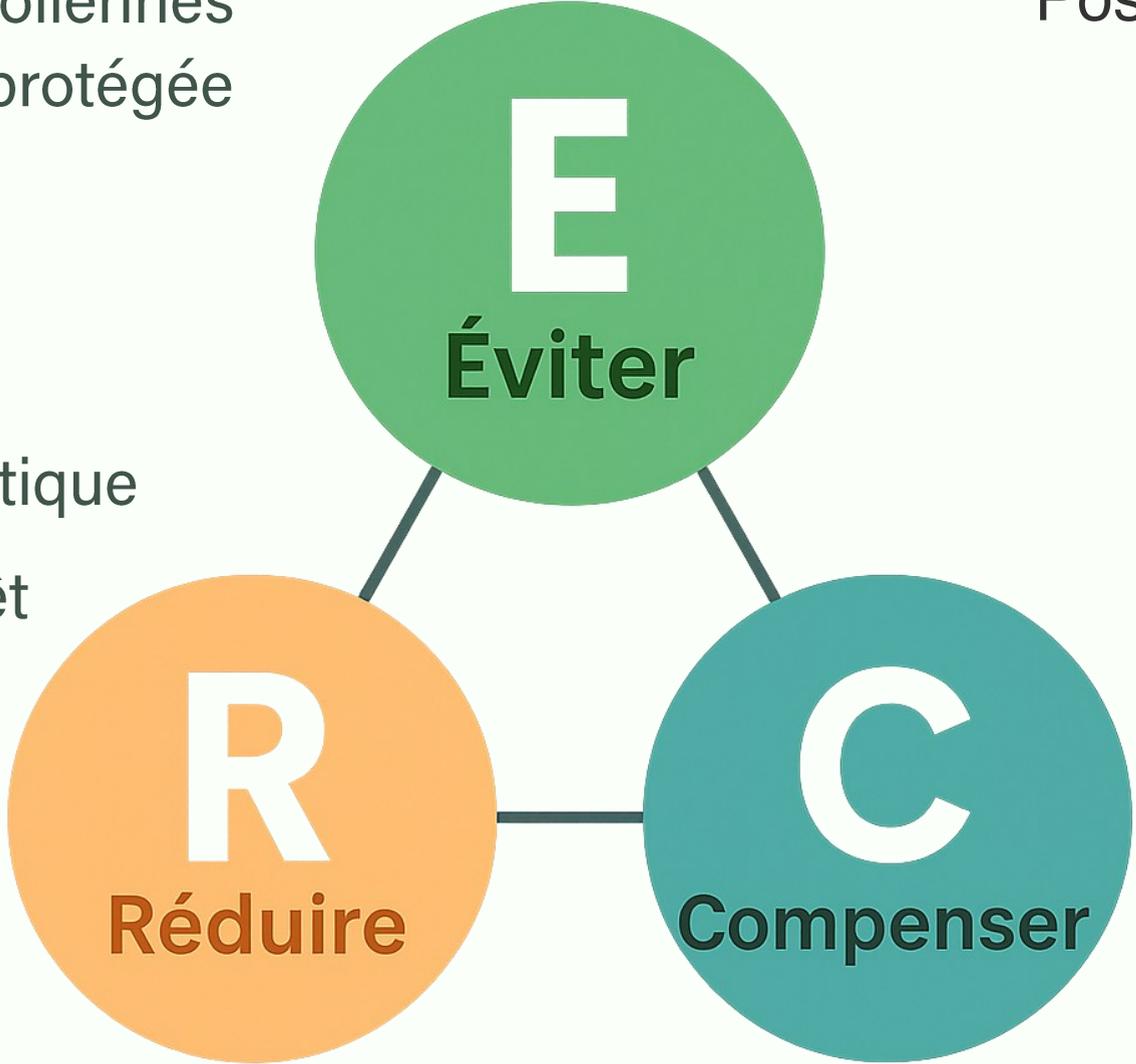
# Mesures Éviter-Réduire-Compenser

Réduction de 20 à 3 éoliennes  
Pas d'implantation en zone protégée

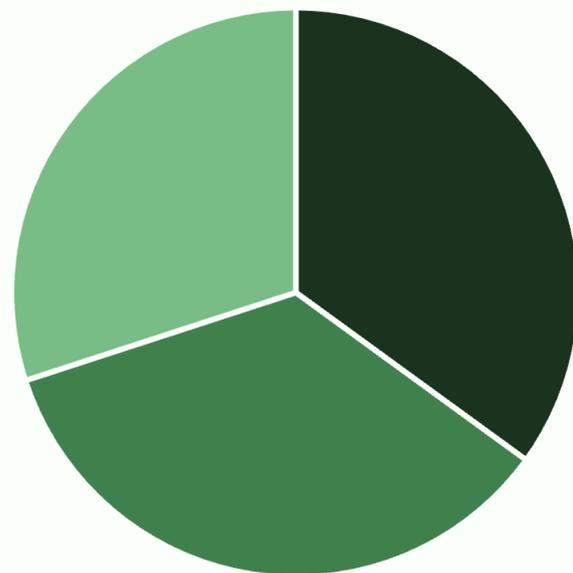
Positionnement hors failles  
géologiques

Bridage acoustique automatique  
DéTECTEURS d'oiseaux et arrêt  
turbines

Replantation 130m de haies  
bocagères  
90% des matériaux recyclés  
en fin de vie



# Retombées Économiques Locales



■ Communes  
■ Département

■ Intercommunalité



## Fiscalité

100 000€/an pour le territoire



## Loyers

Revenus annuels pour les communes



## Emplois

Construction et maintenance  
par entreprises locales



## Électricité

Tarifs préférentiels pour habitants

# Concertation et Transparence



## Dialogue

8 stands , 11 réunions publiques,  
permanences en mairie



## Information

Brochure 32 pages distribuée en 2021  
des articles bulletins municipaux et un site internet



## Comité de projet

Communes situées à moins de 6km



# Préoccupations et Réponses



## **Bruit**

Mesures très précises  
Bridage strict : 35 dB max à 500 m



## **Éloignement**

570 m minimum des maisons  
Aucun effet d'encerclement



## **Paysage**

Photomontages concertés  
1 éolienne supprimée



## **Courants parasites**

Études géobiologiques avec éleveurs  
Failles cartographiées



## **Immobilier**

Pas d'impact significatif observé  
Potentiel effet positif via les retombées



## **Aérodrome**

Site proche de l'ULM écarté  
dès 2018 après concertation



## **Information**

Brochure distribuée, réunions du  
projet toujours ouvertes à tous

# Concertation





**Merci**



**Compte rendu de la réunion  
d'ouverture du 25 juin 2025**

# **ANNEXE 2B**

**PRESENTATION DU PROJET PAR LA  
SOCIETE ECCO**

-----

**COMPLEMENTS**

## ANNEXE 2B

### COMMENTAIRES APPORTES PAR LES REPRESENTANTS DE ECCO LORS DE LA PRESENTATION DE LEUR DIAPORAMA - SYNTHESE

#### CONTEXTE

- Projet qui s'inscrit dans le contexte de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.
- Le territoire doit donc prendre part à cet effort collectif, en produisant localement une électricité renouvelable et décarbonnée.
- Les communes et leurs habitants ont décidé dès 2016 de porter eux-mêmes ce projet, avec l'objectif d'en faire un projet de territoire, par le territoire, plutôt que d'en laisser l'initiative à un développeur privé.

#### LA SOCIETE ECCO

- ECCO = Energie Citoyenne en Combrailles
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui associe dans son capital plusieurs collèges et sociétaires : Collectivités locales (Communes de Montcel et Saint Hilaire-la-Croix, Communauté de communes), citoyens habitants du territoire, et d'éventuels partenaires tels que Combrailles Durables et Energie Partagée.
- Gestion démocratique: 1 personne= 1 voix, quel que soit le montant investi.
- Dirigée bénévolement par des représentants des différentes catégories de sociétaires.
- L'objectif n'est pas de faire du profit pour des actionnaires extérieurs, mais de servir l'intérêt général local.
- Capital ouvert à toute personne, collectivité, ou entreprise locale qui le souhaite et qui peut ainsi devenir sociétaire et participer aux choix futurs.
- Obtention du label « Energie partagée »
- Vise à être reconnue « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS)

#### AVANTAGES DU PROJET CITOYEN

- L'objectif n'est pas d'assurer la rentabilité financière à tout prix, ce qui a permis d'accepter de réduire les performances du projet pour en limiter les impacts.

#### GENESE DU PROJET

- En 2015 la commune de Montcel plutôt que de répondre à la sollicitation d'un développeur privé a opté pour un projet porté par une structure locale, des citoyens se sont regroupés avec la mairie pour lancer la démarche et créer l'association « Montcel Durable ».
- Sans ce projet citoyen, le gisement éolien aurait tôt ou tard attiré des développeurs privés.

## **DEVELOPPEMENT**

- Le projet s'est développé à partir de 2019 en plusieurs étapes, il a fait l'objet de nombreuses études et mesures confiées à des bureaux d'études spécialisés et indépendants.
- Ce projet a progressivement évolués, en fonction de contraintes de terrain, et notamment en fonction des recommandations des services de l'Etat.
- Le dossier finalisé a été déposé le 30 décembre 2024 dans les services du Préfet du Puy-de-Dôme.

## **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'IMPLANTATION RETENUE**

- Le gabarit choisi pour les 3 éoliennes permet de capter les vents faibles et d'avoir une rotation plus lente des pales, ce qui réduit les nuisances sonores.
- Il est prévu d'équiper les éoliennes des systèmes de sécurité habituels et d'un balisage lumineux discret. (clignotant rouge orienté vers le ciel si l'évolution réglementaire le permet)
- Durée d'exploitation prévue : 20 ans
- Raccordement au réseau électrique via le poste source d'Aigueperse, câblage enterré.

## **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

- Les principaux volets environnementaux ont été étudiés.
- Aucune espèce protégée strictement incompatible avec une éolienne n'a été relevée sur les emplacements choisis: absence de nid de rapace rare, la présence d'oiseaux migrateurs et de chauves-souris a conduit à définir des mesures de protection.
- La nécessité d'éviter un effet d'encerclement des habitations a été prise en compte.
- Les relevés acoustiques ont conduit à prévoir un plan de bridage très strict.
- Aucun impact notable et insurmontable n'est à craindre; il n'y aura pas d'impact majeur sur la faune, ni sur les milieux naturels, ni sur les paysages et la vie humaine, sous réserve que soient mises en place les mesures de réduction prévues.

## **MESURES ERC (EVITER, REDUIRE, COMPENSER)**

- Bruit: Strict respect de la réglementation, plan de bridage acoustique exigeant.
- Faune: Dispositif de détection et arrêt automatique lorsque nécessaire, bridage spécifique en périodes sensibles (activité maximale des chauves-souris, migrations saisonnières).
- Flore et habitats: Pas d'éolienne en zone boisée ou naturelle sensible. Compensation x3 de 40m de haie.
- Préservation des sols en phase chantier, imperméabilisation très limitée.
- Evitement des points d'eau, absence de zone humide.
- Paysage et patrimoine: limitation à 3 du nombre d'éoliennes.
- Milieu humain, santé et sécurité: à priori et selon de nombreuses études existantes, les éoliennes ne présentent pas de risques pour la santé humaine.
- Les représentants d'ECCO restent attentifs à certaines préoccupations locales.
- Fin de vie des éoliennes : 90% des matériaux seront valorisés ou recyclés.

- Energie éolienne réversible qui n'artificialise pas durablement le sol, faible bilan carbone.

### **RETOMBÉES ECONOMIQUES LOCALES**

- Ce sont bien les communes et leurs citoyens qui récolteront les fruits de la production d'énergie.

### **CONCERTATION ET TRANSPARENCE**

- Au cours de 8 années de développement , la concertation a permis de faire évoluer le projet en tenant compte des préoccupations exprimées par les habitants.

### **PREOCCUPATIONS ET REPONSES**

- Eloignement des habitations: Les implantations trop proches des habitations ont été écartées.
- Impact visuel et paysager: L'étude paysagère a été élargie au-delà des exigences réglementaires.
- Courants parasites: Des géologues spécialisés en élevage ont été sollicités pour repérage de failles et d'éventuelles zones de risque.
- Le prix de l'immobilier: Une étude de l'ADEME démontre l'absence d'impact significatif et systématique. Retours similaires de mairies et professionnels de l'immobilier d'autres régions.
- Information des habitants : en 2020, à la demande de certains habitants, le dispositif d'information a été renforcé (permanence en mairie, réunions publiques, brochure)

### **CONCERTATION**

- Comme le précise en détail la pièce 3 du dossier « bilan des concertations », La société ECCO s'est efforcée d'assurer une concertation la plus large possible, avec la population, avec les communes voisines dans un rayon de 6kms autour du site, ainsi qu'avec les services de l'Etat.
- C'est dans cet esprit, qu'a été créé, bien que non obligatoire, un comité de projet qui a permis notamment d'informer les communes de répondre à leurs questions et de prendre en compte certaines de leurs demandes.

-

### **CONCLUSION DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE ECCO**

- Tout au long de la concertation le porteur du projet a essayé de tenir compte des préoccupations exprimées en matière de bruit, d'éloignement par rapport aux habitations, des paysages, photomontages réalisés en amont de l'étude d'impact, de l'immobilier, consultation de l'ADIL et d'autres communes de situation comparable, ceci dans la limite des disponibilités foncières et des enjeux ou contraintes techniques.
- Rappel est fait de la concertation prégnante avec les services de l'Etat dont les attendus très précis ont été suivis et ont permis d'imaginer le projet présenté aujourd'hui.

**Compte rendu de la réunion  
d'ouverture du 25 juin 2025**

**ANNEXE 3**

**QUESTIONS, REMARQUES DU PUBLIC  
REPOSES APORTEES**

# ANNEXE 3

## PARTICIPATION DU PUBLIC - REPONSES APORTEES - SYNTHESE

### A - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Theme abordé	Remarque (R) - Question (Q)	Nature de l'intervention	Réponses apportées	
			Par le Président de la Commission d'Enquête	Par la Société ECCO
Raccordement des éoliennes au réseau d'énergie électrique	Q	les conséquences de ce raccordement au poste d'Aigueperse ont-elles été étudiées au travers de l'étude d'impact ? L'étude de l'éolien sans prise en compte de ses conséquences fait que l'on occulte une partie du problème	L'étude d'impact n'intègre pas les conséquences de la réalisation du raccordement au poste source d'Aigueperse. Il serait normal effectivement de rattacher l'impact de ce raccordement à l'impact du projet. Dans la pratique, les deux projets sont dissociés car ils ne sont pas réalisés par le même opérateur. Le raccordement est réalisé par ENEDIS ou RTE suivant son importance. En l'occurrence le réseau devrait être réalisé par Enedis ( la puissance des éolienne ne permet pas un raccordement direct aux réseaux existants). La réalisation du réseau conditionne bien entendu la réalisation du projet éolien. Par ailleurs, le même réseau peut raccorder plusieurs opérations d'énergie renouvelable. Il y a un projet d'ensemble pour développer les réseaux de raccordement aux différents projets d'énergie renouvelable (réseau S3REnR) ; le développement de ce réseau fait l'objet de procédures spécifiques avec étude d'impact, voire enquête publique. Ce sont les mêmes services de l'Etat qui coordonnent le développement des opérations d'Energie renouvelable et la réalisation des réseaux de raccordements aux poste sources existants.	Le raccordement n'est pas du ressort du porteur de projet et relève d'ENEDIS. Celui-ci sera enterré. Le cheminement se fera par la voirie. Tout ce cheminement n'est étudié qu'en fin de projet car il convient de s'assurer que les éoliennes sont autorisées. On note alors un délai d'attente nécessaire aux études et aux procédures administratives avant la phase de réalisation du parc éolien.
	R/Q	si étude d'impact du raccordement défavorable, le risque est d'avoir des éoliennes non raccordées au réseau	Pas d'exemple connu  Les projets de raccordement sont suivis par l'Etat au sein du service en charge du dossier éolien afin de rendre les opérations cohérentes entre elles	La construction du parc éolien, au vu des enjeux financiers, ne débutera qu'avec la certitude de son raccord sur le réseau existant.
	R	Type de raccordement (souterrain ou aérien ?) Le raccordement souterrain pourrait ne pas suivre le réseau routier	Le réseau de raccordement aux poste source d'Aigueperse sera réalisé en souterrain sous les voiries publiques.	
Phase de construction des éoliennes	R/Q	modalités de transport des éléments constitutifs des éoliennes sur leur site d'implantation		Acheminement par des chemins afin de limiter les impacts, ce qui constitue une mesure d'évitement et de réduction ; en dehors des chemins, système de platelages par plaques amovibles ; les pistes temporaires créées sont démontées après acheminement

**A - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (suite)**

Theme abordé	Remarque (R) - Question (Q)	Nature de l'intervention	Réponses apportées	
			Par le Président de la Commission d'Enquête	Par la Société ECCO
Paysages	R	- covisibilité du parc éolien avec monuments historiques et éléments patrimoniaux, notamment avec l'église romane et le prieuré de Saint-Hilaire-la-Croix  - le prieuré se situe à environ 820 m de l'aire éolienne	Les services de l'Etat ont exprimé leur avis circonstancié, présent dans le dossier soumis à consultation	
	R	Recommandation de l'Etat non prise en compte relative à la réduction de la hauteur des éoliennes		Le gabarit de grandes éoliennes est optimal au regard des régimes de vents présents ; à défaut, il aurait été nécessaire pour équilibrer le business plan, d'implanter 6 éoliennes d'une hauteur de 170/180 m
	R	Concernant les pièces relatives au paysage présentes dans le dossier : - on ne parle quasiment pas de la géologie, - on note dans une même phrase un enjeu "modéré à fort" pour le château de Jozerand et le Prieuré de Saint Hilaire (lequel est présent dans la base "Mérimée") : cette présentation ne permettant pas de déterminer l'élément patrimonial visé - on veut plaquer les objets fabriqués que sont les éoliennes dans un paysage naturel alors que l'Etat reconnaît une absence de cohérence de ces éoliennes avec le paysage		
Humain	R	Projet qui divise profondément la population et entraîne de la tension entre habitants		Le projet a effectivement suscité du débat au sein de la commune de Saint-Hilaire-La-Croix. Des échanges ont cependant eu lieu, qu'il y ait ou non accord sur l'intérêt du projet, ce dialogue ayant été aussi sans manifestation d'agressivité de la part d'opposants au projet.
	R	Conséquences sur la santé humaine : sommeil, problème de dentition, prise de poids, contamination aux terres rares, au plomb, aux métaux ; problèmes futurs probablement comparables à l'amiante et au sang contaminé		
Faune, élevage, biodiversité	R	perte de productivité laitière et perte de bétail : témoignage d'un agriculteur résidant sur la commune de Tortebeuse (63) à proximité d'un parc éolien. Cet agriculteur signale également la disparition des hirondelles, pigeons, abeilles.		
Acoustique	R	bruit conséquent : témoignage d'un agriculteur résidant sur la commune de Tortebeuse (63) dont l'habitation est situé à 949 m du parc éolien existant de 6 éoliennes (l'implantation de 15 autres éoliennes est projetée)		
	R	Témoignage d'une habitante de Chamalet : l'éolienne actuelle en place sur un terrain privé fait plus de bruit ( lorsqu'elle tourne : ce qui n'est pas souvent le cas) qu'une machine à laver		
Etude géobiologique	R	L'étude géobiologique a une faible crédibilité ; celle-ci se borne à fournir un avis sans apporter une garantie sur l'efficacité des mesures préconisées		
Prise en compte de retours d'expérience sur parcs éoliens		Demande de report du projet après un retour d'expérience sur les parcs éoliens existants vis-à-vis de leurs répercussions sur la santé humaine, leur impact sur la biodiversité, l'élevage, les risques encourus.		- les premières éoliennes industrielles datent de la fin du 19 <sup>ème</sup> siècle et sont arrivées en France dans les années 1950, - environ 25 ans de recul sur l'éolien, - des zones d'exclusion, si le projet voit le jour, seront définies par les communes qui s'y sont engagées (pas d'implantation ailleurs que sur les zones définies correspondant aux zones d'implantation)

**B - ENJEUX ECONOMIQUES**

Theme abordé	Remarque (R) - Question (Q)	Nature de l'intervention	Réponses apportées	
			Par le Président de la Commission d'Enquête	Par la Société ECCO
Montage financier de l'opération	Q	Acteurs (collectivités, particuliers, ...) impliqués dans le financement du projet,  capital de la société ECCO ?  demande de communication de la liste de l'actionnariat de la société ECCO avec pourcentage de détention	Rappel qu'il s'agit d'un projet privé, cette communication n'a pas sa légitimité dans le cadre de la consultation publique relative à la demande d'autorisation environnementale ; Le président demande à Messieurs LELIEVRE et BONNET une réponse en tant que représentants de la société ECCO et non en tant que maires	La répartition du capital est la suivante : commune SHLC : 2000 €, Montcel : 5000 comcom : 15 000, citoyens (part variable), groupe d'investisseur ("cigale"), "énergie partagée" devant entrer prochainement dans le capital (citoyens à l'échelle nationale désireux d'investir dans les ENR), oxygène pour l'avenir ; ces répartitions figurent dans les comptes rendus des comités de pilotage de la société ECCO, mis à disposition de tous
	Q	Taux de rentabilité attendu ? Taux de charge minimal pour être rentable ? La force des vents sera-t-elle suffisante pour assurer l'équilibre financier du projet ?		un pool bancaire ne financerait pas un projet dont il n'a pas la certitude de sa rentabilité . Sur la base des mesures de vents réalisées et des méthodes permettant de calculer le productible, on a ainsi l'assurance à 90% du productible des éoliennes , ce taux étant par ailleurs le taux pris en compte par les banques ; à noter que dans ce type de projet, ce taux de certitude est largement sous estimé (potentiel venteux dans les faits supérieur) ; ECCO prend pour exemple la seule éolienne présente sur le territoire et qui, malgré son unicité, demeure rentable.
Dépréciation des biens immobiliers	R	témoignage d'un agriculteur, agriculteur résidant sur la commune de Tortebeuse à proximité d'un parc éolien indiquant une perte de 85% de la valeur de son bien  Conseil donné par cet agriculteur aux propriétaires de faire évaluer par un expert leur biens afin de connaitre la perte entre situations avant/ après installation des éoliennes		Exemple de l'éolienne présente sur le territoire : le marché immobilier n'a pas été impacté

**C - ORGANISATION MATERIELLE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Theme abordé	Remarque (R) - Question (Q)	Nature de l'intervention	Réponses apportées	
			Par le Président de la Commission d'Enquête	Par la Société ECCO
Consistance du dossier dématérialisé	R/Q	Ce dossier sur le site dématérialisé a subi des modifications dans sa structure depuis sa mise en ligne en date du 16 juin Des fichiers ont été remplacés, Traçabilité non assurée, Demande de repérer dans le dossier les éléments modificatifs et leur évolution	Le dossier n'a pas subi de modification ni dans sa structure, forme ou contenu depuis le 16/06, et il n'en subira pas pendant la durée de la consultation ; les seuls éléments qui compléteront le dossier seront les avis reçus, les observations des particuliers, les réponses éventuelles du maître d'ouvrage. Il est rappelé que la consultation du dossier papier est également possible.	
Avis des services		Les avis émis par les services font référence à des avis émis dans le passé ; demande de pouvoir disposer de ces avis antérieurs	Le contenu du dossier a été validé par l'Administration et a fait l'objet d'une recevabilité ; c'est ce dossier et lui seul qui fait référence pour la consultation	
Permanences, organisation de la consultation	R / Q	Deux permanences sont insuffisantes ; demande de mise en place de permanences complémentaires	La procédure de consultation du public ne prévoit pas à la base l'organisation de permanences ni de registre d'enquête papier. Il a été décidé cependant d'organiser deux permanences (11 juillet et 26 Août) et de déposer un registre papier en Mairie. Le public peut ainsi inscrire des observations sur ce registre aux heures d'ouverture de la mairie y compris en dehors des permanences, tout au long de la durée de la consultation. Ces observations seront insérées au registre dématérialisé avec un petit temps de décalage.	

**D - DIVERS**

Theme abordé	Remarque (R) - Question (Q)	Nature de l'intervention	Réponses apportées	
			Par le Président de la Commission d'Enquête	Par la Société ECCO
Foncier	R	Survol des pales au dessus de parcelles non recensées dans le foncier du projet		Le survol figure sur les plans d'implantation et sont limités aux parcelles recensées ; rappel que le cadastre n'a pas de valeur légale, seul un relevé d'arpentage par géomètre fait foi ; les promesses de contrat portant sur la construction et l'exploitation du parc éolien dont dispose ECCO permettent d'assurer ce survol ; à noter que la démarche engagée n'est pas imposée mais elle a été réalisée pour se prémunir de tout risque juridique ultérieur
Argumentation déployée	R	Ne pas utiliser la parole de personnes décédées pour leur faire exprimer une opposition supposée au projet		

**E - HORS CHAMP DES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

**Il est rappelé par le Président de la commission d'enquête que la consultation publique est limitée à l'autorisation environnementale, consistant notamment à l'examen des enjeux relatifs à la biodiversité, au paysage, à l'acoustique et au milieu humain.**

Theme abordé	Remarque (R) - Question (Q)	Nature de l'intervention	Réponses apportées	
			Par le Président de la Commission d'Enquête	Par la Société ECCO
Gouvernance du projet		Compatibilité entre la fonction de maire et l'appartenance à la société ECCO- d'un projet au travers de la société ecco alors qu'une partie de la population est contre ce projet ?	Les maires de Montcel et de Saint-Hilaire sont ici en tant que représentant de la société ECCO. Le projet est un projet privé, ce n'est pas un projet public communal. Leur participation à la société relève du patrimoine privé. Le fait que les communes participent à la société ne confère pas à ce projet un caractère de projet public. D'ailleurs les communes de Saint Hilaire la Croix et de Montcel sont amenées à délibérer pour donner un avis sur ce projet privé comme les autres communes qui sont consultées.	
	R/Q	Nombre de maires et d'élus présents dans la création de Montcel Durable, au départ du projet ?	Le caractère "privé" du projet est rappelé, ce n'est pas un projet public	
Démocratie, citoyenneté, émergence du projet	R	Manque de transparence dans le montage du projet		
	R	mode de consultation par les communes de Saint Hilaire la Croix et Montcel auprès de la population, non prise en compte dans la présente consultation des habitants des communes limitrophes et des habitants non recensés sur les listes électorales	Ne relève pas du champ de l'enquête publique qui porte sur l'impact environnemental du projet.	
Refus de communication du dossier en amont de la prise en compte de sa recevabilité, et notamment des avis émis par les services	R			